

## DÉLIBÉRATION du conseil municipal du mercredi 04 juin 2025

**Délibération n° 19**  
**DEL 2025/046**

**OBJET :**

**Maison des Métiers du Cuir**  
**Adhésion au dispositif Pass Tarn 2025**

Date de convocation : 28 mai 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le 04 juin 2025 à 18 heures 30, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Blaise AZNAR, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

**Présents : 27**

M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - M. MAJDOUBI Saïd - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

**Absents avec pouvoir : 6**

M. MEHDI Saïd (pouvoir LEPINAY Marie-Christine)  
Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu)  
M. GRAU Jean-Michel (pouvoir SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule)  
Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel)  
Mme PHALIPPOU Martine (pouvoir HABERMEYER Olivier Bernard)  
Mme BUNEL Sylvie (pouvoir BACOU Julien)

**Secrétaire de séance** : Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule.

---

**Résultat du vote :**    **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**Pour** : 33

**Contre** : 0

**Abstention** : 0

Le Pass Tarn est un dispositif dématérialisé mis en place par le Département pour cibler plus largement un public touristique tarnais.

Le Pass Tarn est destiné aux tarnaises et aux tarnais qui en font la demande auprès du Département par le biais de son site internet Tarn Tourisme ou auprès des offices de tourisme du département.

Un seul Pass Tarn est délivré par famille.

Le détenteur du Pass Tarn accède aux différents sites partenaires de ce dispositif gratuitement ou avec des tarifs préférentiels.

Le Pass Tarn permet aux bénéficiaires :

- De profiter pleinement des sites incontournables qu'offre le Département du Tarn mais aussi des sites trop souvent méconnus mais tout aussi remarquables.
- De valoriser la destination tarnaise à leurs amis et famille de passage en proposant des idées de sorties.
- De développer son sentiment d'appartenance à son département.

Le Pass Tarn offre aux tarnais des réductions ou des gratuités pour plus de 50 sites partenaires : des musées, des ateliers de savoir-faire, des parcs d'activités, etc.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-1 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal,

Considérant que l'adhésion au dispositif Pass Tarn est un moyen supplémentaire de valoriser la Ville de Graulhet et permet, dans le cadre du développement touristique, de faire découvrir la Maison des Métiers du Cuir, mais également son quartier historique et ses attractivités estivales.

Considérant que l'adhésion au Pass Tarn permet à son détenteur de bénéficier des tarifs préférentiels qui seront détaillés dans une décision qui fera suite à cette délibération.

Considérant que l'inscription à ce dispositif, gratuit pour la collectivité, nécessite la signature d'une convention d'engagement avec Tarn Attractivité.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

- D'AUTORISER la Mairie à signer la convention d'engagement avec Tarn Attractivité.
- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : Blaise AZNAR

Le secrétaire de séance : SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule



A black ink signature, likely belonging to the secretary of the session, SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule.

Déposée en Préfecture le : 18 JUIN 2025

Publiée le : 18 JUIN 2025